

## **Mise en garde de l'AMF contre certains sites internet proposant du haut rendement**

L'Autorité des marchés financiers (AMF) a mis en garde lundi 23 juillet contre certains sites internet qui proposent au public des investissements à haut rendement sans avoir été habilités.

Un nombre croissant de sites internet proposent aux particuliers de placer leurs fonds dans des programmes d'investissement à haut rendement, également dénommés HYIP (High Yield Investment).

Parmi ces intervenants, le régulateur a identifié cinq sites non autorisés : [www.d2c-finances.fr](http://www.d2c-finances.fr), [www.neo-invest.com](http://www.neo-invest.com), [www.sdc-newtrading.krysos.fr](http://www.sdc-newtrading.krysos.fr), [www.newsolutionstrading.com](http://www.newsolutionstrading.com), et [www.bluestar-investment.com](http://www.bluestar-investment.com).

L'autorité de contrôle rappelle une nouvelle fois aux particuliers qu'il importe de vérifier que l'intermédiaire qui les sollicite figure bien sur la liste des établissements financiers autorisés à exercer en France (<https://www.regafi.fr>) ou sur la liste des conseillers en investissements financiers (<http://www.amf-france.org>).

L'AMF rappelle que les personnes tentées d'investir dans des produits ou placements financiers non autorisés à être commercialisés en France disposent de recours restreints en cas de problème.

**Le texte intégral de la mise en garde de l'AMF est dans notre base « Ressources documentaires », rubrique Institutions et Organisations françaises, AMF, mises en garde.**